

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Minimark 18/86

Kigali, le 11 AVR. 1986

N° 788 /08/02.13/86

Agée
A traité
Date en...
N° Classé... 0886/08/02.

Référence :

Objet : Formation en matière de
négociation et d'analyse
des contrats de licence
de brevet et de know-how.

Monsieur le Directeur Exécutif de l'ONUDI
Centre International de Vienne
P.O. Box 400-A 1400 Vienne
AUTRICHE.

S/Couvert de Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

-- ° --

Monsieur le Directeur Exécutif,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mes services m'ont fait part des observations que Monsieur J.M. DE CALDAS LIMA, Fonctionnaire à la Branche chargé du Transfert et du Développement de Technologie au sein de votre Organisation, a émises au terme de sa mission qu'il a effectuée au Rwanda du 24 au 28 Février 1986 en vue d'examiner les possibilités d'y organiser un séminaire relatif à l'objet en marge à la demande du Gouvernement Rwandais.

De commun accord, ils ont élaboré le programme dudit séminaire tel qu'il vous est présenté en annexe. Ce séminaire qui réunirait 30 participants en provenance des trois secteurs de la vie nationale à savoir le secteur de production, le secteur de recherche et le secteur public, serait organisé au cours du mois de septembre 1986 et durerait une semaine. Il a été convenu que les dates seraient fixées prochainement et que le cadre de cette coopération s'étendrait sur l'assistance technique en matière de négociations des contrats et de formation du personnel.

Je vous serais très reconnaissant, si l'ONUDI prenait en charge les frais inhérents à l'organisation du séminaire (logement, repas et per diem des participants rwandais et d'experts internationaux).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'assurance de ma considération très distinguée.

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle KIGALI.
- Monsieur le Représentant-Résident du PNUD KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.
Signature

I. Cadre légal international pour le transfert de technologie

A. Les formes de transfert de techniques;

B. Les types des contrats de licence

1. Les contrats en amont

- i) contrat d'option
- ii) Lettres d'intention

2. Le contrat de licence

- i) contrat de licence de brevet d'invention
- ii) contrat de licence de know-how

3. Les contrats en aval

- i) contrat de gestion
- ii) contrat de distribution

4. Les contrats souvent indépendants du contrat de licence

- i) Le contrat d'assistance technique
- ii) Le contrat de recherche en matière scientifique et technique
- iii) Les contrats relatifs aux fournitures, services et travaux publics

II. La structure de contrat de licence

A. Le préambule

B. Les parties au contrat

C. L'objet du contrat

D. Le mode d'exploitation

E. La territorialité ou les limites géographiques d'exploitation

F. Les obligations du fournisseur de technologie envers l'acquéreur

G. Les obligations de l'acquéreur de technologie envers le fournisseur

H. Les dispositions générales

- 1. clause de sauvegarde
- 2. expertise technique
- 3. durée du contrat
- 4. résiliation anticipée du contrat
- 5. langue du contrat
- 6. loi applicable
- 7. arbitrage ou règlement des différends
- 8. marketing

III. Les principes et les stratégies de la négociation

A. L'évaluation des coûts de la technologie (déglobalisation)

1. Les coûts directs (les redevances ou royalties)
2. Les coûts indirects (faible taux de redevance; mais achats liés)
3. La déglobalisation ou la désagrégation des technologies en vue de l'intégration des ressources locales

B. Les garanties envers l'acquéreur :

- possibilités d'adaptation et d'amélioration de procédés de fabrication
- respect de l'exécution du contrat sous peine de dommages et intérêts
- les termes commerciaux, les cautions et les termes de référence

C. L'études de cas types de contrat de licence

1. La Présentation de deux cas types
2. Les débats axés sur chacun de ces cas

D. La négociation simulée

1. Travail en groupes de négociateurs
2. Rédaction de contrat type

IV. Formulation des recommandations

- A. Action au niveau du cadre institutionnel
- B. Action au niveau du cadre contractuel
- C. Action au niveau de détermination de procédures d'importation.